

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Denis GALLICE - France GAMERRE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLA-J-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jacqueline DURANDO - Magali GARDE représentée par Antoine LORENZI - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Vincent GOMEZ représenté par Alain LAURENS - Robert HABRANT représenté par Stéphane VENTRE - Mourad KAHOUl représenté par Maxime TOMMASINI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Bernard SUSINI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Karim ZERIBI - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Benoît PAYAN représenté par Christophe LOPEZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Antoine ROUZAUD représenté par Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Philippe BERGER - Miloud BOUALEM - Eric DIARD - Gérard FERREOL - Mireille FOURNERON - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Henri MATTEI - Yves MORAINE - Frédéric OUNANIAN - Tahar RAHMANI - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-059/14/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement pour la réalisation de la Zone d'Activité Concertée des Aiguilles à Ensues-la-Redonne.

DPEATSV 14/10985/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 001-500/11/CC du 8 juillet 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le contrat de concession d'aménagement avec la Sarl Barjane, pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne.

Puis suivant les dispositions du contrat, la filiale ENSUA, société dédiée à l'exécution de la concession d'aménagement s'est substituée de plein droit à la Sarl Barjane.

Dans le cadre de ce contrat de concession, le concessionnaire était chargé de réaliser les études pré-opérationnelles de l'opération d'aménagement dont le principe et les orientations générales ont été définis dans le cadre du dossier de création de la ZAC.

Au terme des deux années d'études qui ont été menées, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé par délibérations du 13 décembre 2013, le dossier de réalisation de la ZAC des Aiguilles ainsi que la modification n°2 du PLU d'Ensues-la-Redonne qui permet d'intégrer les dispositions réglementaires relatives à la réalisation de l'opération.

Compte tenu de l'avancement de l'opération d'aménagement à ce jour, il apparaît nécessaire de prolonger de trois années la durée de la concession d'aménagement qui, dans le délai contractuel de 5 ans, ne permet pas d'achever l'ensemble des travaux prévus dans le programme de la ZAC.

En conséquence, l'avenant au contrat de concession ci-joint en annexe, vient prendre acte de la prolongation de la durée du contrat de concession et de la modification des annexes du contrat en intégrant l'ensemble des documents relatifs au dossier de réalisation de la ZAC, tels qu'ils ont été approuvés.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- la délibération n° DEV 001-500/11/CC du 8 juillet 2011 qui approuve le contrat de concession d'aménagement entre la Sarl Barjane et la Communauté Urbaine MPM pour la réalisation de l'opération des Aiguilles à Ensues-la-redonne,
- le contrat de concession relatif à la réalisation de cette opération et notifié le 9 septembre 2011 au concessionnaire Barjane /Ensua,
- la délibération n° DEV 002-929/13/CC du 13 décembre 2013, relative à l'approbation du Dossier de Réalisation de la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

- la délibération n° AEC 004-869/13/CC du 13 décembre 2013, relative à l'approbation de la modification n°2 du PLU de la commune d'Ensuès-la-Redonne,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au terme des deux années d'études qui ont été menées par le concessionnaire, le dossier de réalisation de la ZAC des Aiguilles a été approuvé par MPM, ainsi que la modification du PLU d'Ensuès-la-Redonne.
- Qu'au regard de l'avancement de l'opération d'aménagement, il apparaît nécessaire de prolonger de trois années la durée de la concession d'aménagement qui, dans le délai contractuel de 5 ans, ne permet pas d'achever l'ensemble des travaux prévus dans le programme de la ZAC.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé au contrat de concession d'aménagement de la ZAC des Aiguilles à Ensuès-la-Redonne:

Article 2 :

Monsieur Le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI